ÉVOLUTION DES CONCEPTIONS DE LA MORALE PROFESSIONNELLE DES INSTITUTEURS À TRAVERS DIFFÉRENTES ÉDITIONS DU CODE SOLEIL

JACQUES LAGARRIGUE* (1)

Résumé

Les multiples éditions du Code Soleil qui se sont succédées depuis 1923, témoignent de l'attachement récurrent des instituteurs à ce document corporatif qu'on peut dire canonique dans son double aspect législatif et déontologique. Vocation et loi républicaine, relation éducative et pédagogique, modèle de citoyenneté, loyauté laïque composent l'idéal-type de l'instituteur. Significativement, toute normativité disparaît avec la partie déontologique dans les dernières éditions désormais réduites à des informations d'ordre législatif et réglementaire.

Abstract

The numerous editions of the "Code Soleil" which have successively been published since 1923, bear witness to the recurrent attachment of schoolmasters to this professional document which may be considered canonical both in its legislative and in its ethical aspects. Vocation and republican faith, educational and teaching relationship, model of citizenship, lay loyalty, make up the typical ideal of schoolmasters. Significantly, all its normative and prescriptive nature has disappeared with the ethical chapter in the latest issues, now reduced to merely legislative and statutory information.

^{* -} Jacques Lagarrigue, Instituteur, Docteur en Sciences de l'éducation.

^{1 -} L'auteur remercie Mahammed Melyani pour sa collaboration à ce travail de recherche, objet d'échanges fructueux et riches, ainsi que pour ses remarques pertinentes et ses conseils avisés concernant l'analyse de contenu.

Introduction

La première édition du Livre des instituteurs, qui sera par la suite appelé Code Soleil (2), du nom de son auteur, Joseph Soleil, parut en 1923. Deux grandes parties composaient alors ce recueil : une partie déontologique qui disparaîtra en 1981 et une partie législative. Dans une société où la demande d'éthique et de morale se fait chaque jour plus pressante, l'étude de la partie déontologique de cet ouvrage ne serait-elle pas de nature à apporter une contribution au débat contemporain induit par cette demande? C'est dans cette perspective que l'on tentera de comprendre les raisons qui ont présidé à l'évolution, puis à la disparition de la morale profession-nelle véhiculée par le Code Soleil au travers de ses différentes versions et tout particulièrement celles de 1923 et 1979 puisqu'elles en constituent les deux extrêmes. Cette approche examinera donc d'un point de vue diachronique l'investissement professionnel que l'État attend de l'instituteur ainsi que les compartements qui lui sont prescrits non seulement dans sa classe mais également dans sa vie publique, en tant que conseiller du village et en tant que citoyen.

Vocation et foi républicaine

Afin d'affermir la République, le rôle que l'État confère alors à l'instituteur n'est pas sans rappeler celui des prêtres missionnaires envoyés dans des contrées païennes pour évangéliser les populations : « Eh oui, ce n'est que cela! Un humble village et quelques enfants querelleurs. Tout de même, c'est un coin de France qu'on lui confie. Il va en être l'éducateur, le moralisateur, le philosophe » (1.23; 1.66) (3). Durkheim (4) établit d'ailleurs un parallèle entre le prêtre et l'instituteur qui prêchera l'idéologie républicaine et le progrès scientifique. Cet aspect civilisateur qui rejoint le positivisme montre les paysans sous un jour arriéré, semblable à celui dont Ferry stigmatisait les « peuples inférieurs » (5) que la France s'était donnée paur mission de civiliser. Les expressions employées sont sans équivoque : « vilain pays, gens frustes, enfants désagréables » (1.23; 1.30). Un rapport de colonisation prévalait alors,

^{2 -} Ce code, mis à jour régulièrement rencontra un succès tel qu'il demeure aujourd'hui encore une référence pour les instituteurs comme en atteste la récente publication de sa cinquante-neuvième édition aux éditions Sudel.

^{3 - (1.23),} le premier nombre indique le numéro du paragraphe, le second, l'année d'édition

^{4 - «} De même que le prêtre est l'interprète de Dieu, lui est l'interprète des grandes idées morales de son pays et de son temps. » E. Durkheim, L'éducation morale, cité par J.-C. Filloux in Durkheim et l'éducation, Paris, PUF, 1994, p. 117.

^{5 -} J. Ferry, Discours à la Chambre du 27 mars 1884. Par « peuples inférieurs », Jules Ferry se réfère à la loi des trois états théorisée par Auguste Comte et entend par là que ces peuples n'ont pos encore atteint l'esprit positif. Il revient donc de les aider à y accéder.

rapport qui n'est pas sans rappeler le lien que Durkheim établit entre le processus de colonisation et la relation pédagogique, qui, à sa façon, ressortirait également d'un pouvoir de domination de même type (6). Certes, au fil des éditions, le vocabulaire utilisé s'atténuera. Il n'empêche, en 1979, « le pays » est encore « inhospitalier », le « milieu inconnu », les « enfants turbulents » et l'instituteur demeure « le guide intellectuel, moral et social de la collectivité qui l'entoure » (1.52; 1.79). Une évolution peut cependant être repérée. À l'image du « savant » tenu de se conduire « humblement » (1.23; 1.47) se substitue celle du « guide », donc celui qui montre le chemin, davantage qu'il ne l'impose, ce qui traduit une relation d'égalité en droits que méconnaît le rapport de colonisation.

La mission de l'instituteur est présentée comme une tâche exigeant « beaucoup de dévouement, d'abnégation, le don total de toutes ses forces physiques, intellectuelles et morales » (1.23; 1.52). Référence à Albert Thierry, l'instituteur est « l'homme en proie aux enfants » (1.23) (7). Il est donc celui qui tel le pélican s'auto-évide pour nourrir les élèves qui lui sont confiés, voire se fait dévorer por eux. Et, tout comme le prêtre, il devra, pour soutenir l'investissement qui lui est demandé, être celui que « la vocation a sollicité » (1.23; 1.52). Il est donc l'élu, celui qui a été choisi pour servir

^{6 - «} Toutes les fois que deux populations, deux groupes d'individus mais de culture inégale, se trouvent en contacts suivis, certains sentiments se développent qui inclinent le groupe le plus cultivé ou se croyant tel à violenter l'autre. [...] Je me demande si les rapports entre maîtres et élèves ne sont pas, à bien des égards, comporables aux précédents. Entre eux, en effet, il y a le même écart qu'entre deux populations de culture inégale. Même, il est difficile qu'il puisse jamais y avoir, entre deux groupes de conscience, une distance plus considérable, puisque les uns sont étrangers à la civilisation, tandis que les autres en sont tout imprégnés. Cependant, par sa nature même, l'école les rapproche étroitement, les met en contact d'une manière constante. » E. Durkheim, L'éducation morale, cité par J.-C. Filloux_in Durkheim et l'éducation, Paris, PUF, 1994, pp. 119-120.

^{7 -} L'homme en proie aux enfants est un ouvrage paru en 1909 dans les Cahiers de la Quinzaine (réédité en 1986 aux Éditions Magnard avec une présentation de Roger Petitjean). Son auteur, Albert Thierry, proche des idées anarchistes et influencé notamment par Tolstoï, fut professeur à l'école primaire supérieure de Melun de 1905 à 1911, puis à l'école normale d'instituteurs de Versailles jusqu'en 1914. Il fut tué le 26 mai 1915 lors de l'offensive d'Artois. Ce livre, témoignage d'une expérience professionnelle, montre comment au travers d'une quête d'amour, cet enseignant se donnait à ses élèves. L'extrait suivant, premier contact avec une classe, suffira à nous en convaincre : « De mes souvenirs, et de mes imaginations, et des sources les plus cachées, des choses que Jeanne (sa sœur) m'a dites, je leur porlerai aussi, puisque je les aime!... Et ainsi ils dévoreront mon cerveau et mon cœur. [...] Mes lèvres tremblent. Tout entier je tournoie dans un grand vertige de vie. Sombrement habitué à la solitude, et n'ayant rien fait pour la rompre, me voici devenu un pivot pour les âmes, un axe d'action et de pensées. [...] Oubliant mes antiques principes, et la farouche parole du vieux Spinoza, si passionnément admirée au temps de mon stoïcisme : "Si je t'aime, est-ce que cela te regarde?", je m'écrie au-dedans de moi : vous m'aimerez puisque je vous aimerai! » (pp. 86-87).

la République, et en 1979, le Code Soleil s'ouvre toujours sur un paragraphe intitulé « La vocation ». Par ailleurs, en 1952, le vocabulaire religieux tend à se renforcer : l'instituteur exerce un « magnifique apostolat » (1.52), lequel, précise les éditions suivantes, « tend à former des disciples d'un idéal moral » (1.60: 1.66). L'apparition de ces termes peut vraisemblablement être interprétée tout à la fois comme une retombée du traumatisme occasionné par la seconde guerre mondiale et comme une volonté de restaurer l'idéal laïque. En effet, l'édition de 1947 explique que du fait de « la propagande démoralisante » menée par « les traîtres qui livraient la France à l'ennemi », « tout est donc à reprendre par la base » (52.47) tandis que celle de 1952 insiste sur « les incorrections du langage et des attitudes d'une jeunesse mal élevée », « sur l'augmentation inquiétante du nombre des mineurs délinquants » et en appelle à la réhabilitation des « notions de discipline, de tenue, de probité, de propreté morale, si malheureusement négligées depuis quelques années » (52.52). Si en 1979, les termes religieux cèdent la place au mot « engagement » qui semble davantage de l'ordre du palitique, donc de la citoyenneté, force est de constater que l'engagement peut aussi être de nature religieuse, ainsi que le montre l'engagement du baptême.

Chaque jour, la préparation de la classe sera pour l'instituteur l'occasion de procéder à « une sorte d'examen de conscience » (5.23), l'invitant à se saisir de la loi
morale en lui et, jusqu'en 1979, il sera mis en garde contre les « petites capitulations de la conscience » (15.79). Il est, par ailleurs, dès l'édition de 1923, encouragé à améliorer sans cesse son enseignement, souci qui s'accompagne d'une forte
coloration positiviste de progrès par l'ordre : « Chercher toujours, sans se livrer à
des bouleversements intempestifs, à perfectionner et à rajeunir l'enseignement »
(19.23). Si les conférences pédagogiques œuvrent en ce sens, elles concourent surtout, à « créer entre eux, librement, cette communauté d'esprit et cette solidarité professionnelle qui fait la puissante et la dignité d'un corps enseignant » (3.23). Si le
thème est abordé en 1979, c'est davantage dans un esprit de formation visant à initier les enseignants à la pédagogie rénovée car « ainsi, l'école ouvrira toutes
grandes ses fenêtres sur la vie; l'instruction publique deviendra véritablement l'éducation nationale, l'éducation populaire » (8.79).

La relation éducative et pédagogique

La morale laïque imprègne l'ensemble des activités de la classe. Le maître doit inculquer à ses élèves les comportements que la société souhaite leur faire acquérir, éducation de tous les instants, « qui est adaptée aux besoins du milieu où ils vivent » (26.23) et à laquelle les différentes instances éducatives qui s'occupent de l'enfant apportent leur concours : « Se sentant en quelque sorte surveillé à l'école par son père et à la maison paternelle par son maître, comment un enfant ne redoublerait-il pas de vigilance? » (54.23). L'enfant se trouve donc soumis à un processus de socialisation forte qui donne primauté au groupe, où se retrouve une nouvelle fois les

idées développées par Durkheim (8). La métaphore du potier est à cet égard significative : « Ces enfants d'aspect ingrat, il lui appartient d'en faire des hommes : la tâche n'est pas de celles qu'on méprise. Qu'il les observe de plus près, il verra luire dans leurs yeux le reflet d'une âme toute neuve, araile qu'il pétrira de ses mains et dont il fera des consciences » (1.23; 1.66). Cette métaphore, comme l'analyse Hameline (9), montre que dans une telle relation pédagogique, seul l'enseignant est acteur et est amené à exercer une violence sur l'élève, caractérisé par sa passivité, pour lui donner accès à l'humanité. L'instituteur se fait alors démiurge et modèle à son aré l'enfant qui devient ainsi par son intermédiaire la créature de la République (10). Si dans l'édition de 1979, cette image subsiste encore au travers de la phrase « Une classe n'est pas un bloc que l'on pétrit à son gré comme une argile homoaène » (61.79), les mots « argile » et « luire » ont en revanche disparu du premier paragraphe et le maître est devenu un « éveilleur d'intelligences et un serviteur d'idéal ». Cette évolution met en lumière le passage d'un statut de l'enfant, objet que l'on façonne, à celui de sujet dont il convient dès ses plus jeunes années de respecter la personnalité. Cette édition recommande d'ailleurs l'application « des principes fondamentaux de la pédagogie moderne » (61.79). D'une relation de type paternel, on passe à une relation davantage axée sur le groupe de poirs au sein duquel l'élève devient acteur dans la construction de ses savoirs et de sa citoyenneté à partir des interactions qu'il développe avec ses camarades, relation où le maître se positionne alors en personne ressources. Cependant, l'emploi du mot « auditoire », présent dès 1923 et qui trahit une pédagogie fondée sur le verbe, persiste encore en 1979. Par ailleurs, la relation pédagogique, au travers de toutes les éditions du Code Soleil est également présentée comme un rappart de séduction auprès des enfants puisqu'il est prescrit à l'enseignant de savoir « s'en faire aimer » (1.23; 1.79), même si celui-ci est aussi mis en garde contre la séduction de l'enfant « enjoué et caressant » (20.23; 64.79). Une telle relation, ne risque-t-elle pas alors de rendre l'enfant captif d'une relation de type fusionnel?

L'instituteur, véritable modèle identificatoire offert aux enfants doit afficher une conduite irréprochable. L'édition de 1923 va jusqu'à comparer l'attitude que sa hiérarchie attend de lui à celle d'un officier sur le front qui, prêt à faire le sacrifice de sa vie pour la patrie qu'il défend, offre sa poitrine aux balles allemandes, ce qui montre toute l'importance que cette bonne tenue morale revêt pour ses élèves : « Lorsque, à l'heure du combat, le lieutenant sortait le premier de sa tranchée, pas

^{8 -} Ces idées sont en particulier développées dans Education et sociologie, Paris, PUF, 1985.

^{9 - «} Le sujet de l'éducation est bel et bien un assujetti, objet malléable dans les mains de qui le travaille, pour lui conférer forme humaine. » D. Hameline, L'éducation, ses images et son propos, Paris, ESF, 1986, p. 145.

^{10 -} Dans Fantasme et formation, Paris, Dunod, 1975, Kaës traite cet aspect de la formation et cite à l'appui différents exemples dont celui de Goldmund, héros du roman Narcisse et Goldmund de Hermann Hesse, p. 40.

un de ses hommes ne restait en arrière. Que l'instituteur donne, de même, à ses élèves, le courageux spectacle de la dignité de sa vie. Sa leçon de morale sera comprise et appréciée bien mieux que s'il se borne à réciter des clichés de manuel et à multiplier les harangues » (28.23). Si l'image militaire a disparu en 1979, la place essentielle tenue par le modèle présenté par le maître subsiste : « La leçon de morale ou de civisme doit imprégner toute la vie scolaire ; elle trouve sa place dans toutes les matières du programme et même au-delà, dans le comportement, les attitudes, la conduite du maître » (22.79). La vie privée de l'instituteur doit donc être un reflet des valeurs qu'il est chargé de transmettre à ses élèves.

L'instituteur, un modèle et un conseiller pour le village

Sa mission ne s'arrête d'ailleurs pas au sortir de sa classe. Dans un pays encore largement rural, où les paysans vivent souvent repliés sur eux-mêmes, l'école doit devenir un centre de diffusion des idées positives et républicaines ouvert sur les campagnes alentours, et l'instituteur, « envoyé de la démocratie », a pour mission de « tracer la voie du progrès » (52.23) (11). Il lui incombe donc d'organiser les œuvres scolaires et postscolaires et d'assumer le suivi de ses anciens élèves, continuant ainsi à exercer son influence sur les jeunes dans une dimension que l'on perçoit encore de type paternel : « Les encourager dans les débuts de la vie, et leur faire connaître parfois, dans des moments critiques, la douceur d'un bon conseil et l'appui d'une aide efficace » (60.23). Ce tutorat, pour les fondateurs de l'école laïque constitue une nécessité comme le démontre Ognier dans la thèse qu'il consacre à La Revue Pédagogique de 1878 à 1900 (12). En effet, les auteurs de la revue se faisant l'écho des influences néfastes auxquelles l'adolescent serait soumis au sortir de l'école, estiment qu'il convient de l'encadrer jusqu'à ce que l'armée ait pris le relais. Aider les jeunes dans l'organisation de leurs loisirs et accompagner les enfants en colonie constitue d'ailleurs encore en 1979 un devoir pour l'instituteur célibataire.

^{11 -} On ne peut, à la lecture de ce texte que se remémorer cet instituteur que citent Jacques et Mona Ozouf : « Beaucoup de communes métamorphosées, comme ce village austère du Cantal, perché sur un plateau primitif et pauvre : l'instituteur y fait apparaître les pommiers, les poiriers, introduit le blé à côté du seigle [...], les petits pois, les haricots. Il reçoit et diffuse le catalogue de Vilmorin, prête les revues agricoles auxquelles il est abonné. Il apprend aux enfants à ne pas tuer les oiseaux utiles. Il repère une source, trace les plans d'adduction d'eau. Il fait planter sur la route que l'écire, la neige tourbillonnante de janvier, rend indiscernable, les arbres jalons qui permettent au facteur de s'orienter. Minéralogiste enfin, il découvre un filon d'antimoine, dont l'exploitation permet l'installation d'une société minière et l'embouche de villageois. » La République des instituteurs, Paris, Seuil, 1992, p. 295.

^{12 -} P. Ognier, L'idéologie laïque dans la revue pédagogique de 1878 à 1900, Lyon, Thèse soutenue en 1981.

De son côté, l'institutrice, dans une conception du rôle de la femme inspirée de Comte, qui en demeurant au foyer concourrait à l'éducation morale de l'humanité, s'occupera plus particulièrement de l'éducation ménagère des femmes du village auxquelles « elle aura appris les petits travaux d'agrément ou d'utilité que généralement l'on ignore à la campagne » (30.23). Si cet aspect mysogine disparaît, en revanche, en 1952, les recommandations adressées à l'institutrice se voient renforcées et se maintiennent jusqu'en 1979 : « Bien sûr, la "demoiselle" de l'école ne doit pas vivre esseulée comme une sainte dans sa niche, mais elle ne saurait non plus impunément s'associer à des exubérances de mauvais aloi, ni se prêter à des fréquentations douteuses » (19.52; 21.79). Si l'apparition de telles recommandations peuvent certes s'expliquer par la nécessité d'un retour de la morale après la guerre, il n'en reste pas moins que cette conception de la femme ne peut qu'apparaître inacceptable au regard de l'évolution de la société et de l'égalité des droits entre les sexes qui en a résulté.

L'instituteur et la liberté d'opinion

La liberté de l'instituteur tant sur le plan politique que sur le plan religieux fait l'objet en 1923 de nettes restrictions. Dans une perspective durkheimienne, il est rappelé que si l'enseignant est libre de ses opinions, en revanche, il doit subordonner ses convictions à l'idéal collectif qu'il représente : « Son attitude ne peut être que celle d'une loyauté parfaite envers la République. Accepter d'être instituteur public, c'est accepter cette restriction à la liberté d'opinion » (32.23). Sur le plan politique, diverses circulaires sont citées. L'une d'entre elles, en date du 18 mai 1921 et signée par Léon Bérard, indique que l'État français ne peut « assister indifférent à une propagande qui préconise le recours à la violence pour lui substituer un régime qui, sous le nom de dictature du prolétariat, aboutit à la suppression du suffrage universel, de toute représentation nationale et, par conséquent de la liberté. Il est donc inadmissible que les membres de l'enseignement public fassent servir à une propagande extrémiste l'autorité qu'ils tiennent de leur titre et de leur fonction, d'autant plus que l'État se verra parfois obligé de sévir contre des citoyens qui auront été entraînés par les conseils et les excitations des propagandistes » (35.23). Sur le plan religieux, l'instituteur « doit s'abstenir de manifestations ayant un caractère d'ostentation tel qu'elles pourraient être interprétées comme un démenti public à l'efficacité de la morale laïque qu'il enseigne à l'école » (32.23). En revanche, en 1979, le droit d'appartenir à un parti politique ou à un syndicat ainsi que de satisfaire à titre privé aux obligations de sa religion est reconnu à l'instituteur, qui est donc devenu un citoyen parmi d'autres.

CONCLUSION

Bien que l'on puisse noter certaines évolutions, force est de constater que la plupart des thèmes abordés en 1923 ainsi que la manière de les traiter se retrouvent présents dans l'édition de 1979, laquelle à maints égards, paraît de ce fait obsolète. C'est du moins l'explication que donne dans son avant-propos l'édition 1981 du Code Soleil à la disparition de la partie consacrée à la morale professionnelle au seul bénéfice de la législation : « Son contenu aujourd'hui ferait sourire. Il irriterait aussi sans doute davantage. » Cependant, ne peut-on s'interroger sur les raisons de cette désuétude? Deux aspects majeurs caractérisaient ce code. D'un côté, un système normatif parallèle à celui de la religion et proche d'un rapport de colonisation régissaient les conduites; de l'autre, affleurait un soubassement imaginaire centré notamment sur la métaphore du potier et la séduction de l'enfant. À aucun moment n'apparaissait donc réellement la dimension du sujet. Ne serait-ce pas dans cette direction qu'il conviendrait de rechercher les raisons aui ont présidé à cette disparition? Dans une société en mutation qui développe des tendances individualistes et anomiques, la disparition de l'aspect normatif ne laisse-t-elle pas la place au seul aspect imaginaire? D'où, face au vide ainsi créé, l'irruption de l'éthique dans le débat contemporain qui, parce qu'il interroge le rapport à l'autre, induit ainsi une perspective intersubjective qui permet une mise en synergie du sujet particulier avec les exigences de l'universalité. Quoi qu'il en soit, la disparition de la partie déontologique du Code Soleil devenait alors inéluctable, témoignant ainsi du passage d'une conception normative de la société à une conception davantage tournée vers l'éthique.

24